



Résiliation d'un contrat de club sportif

Par **carotte1709**, le **09/05/2010** à **15:56**

Bonjour,

J'ai souscrit un contrat d'adhésion à un club sportif mi janvier. Ce contrat avait une durée de 6 mois. Mi juillet, il expirerait.

J'ai donné un certificat médical le 3 mai afin d'expliquer que je ne pourrai continuer le sport. Le professeur m'a alors encaissé les chèques de juin et juillet. Ainsi que celui du mois de mai qui avait été encaissé lors de ma présentation à la salle le 3 mai.

Il invoque une clause du contrat qui stipule qu'il est en effet dans son droit de tout encaisser. Est-il dans son droit vraiment?